

Par de saines pratiques forestières, les groupements de propriétaires
de lots boisés protègent et mettent en valeur la forêt privée



La forêt privée:

un potentiel
de développement
remarquable
pour les régions

AVANT-PROPOS

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) vous invite à prendre connaissance d'une importante réflexion faite au sein de ses 44 groupements forestiers membres. Cette réflexion propose une nouvelle vision du développement de la ruralité fondée sur un aménagement accru d'une forêt privée productive et diversifiée supportant diverses activités économiques allant du récréo-tourisme à la production industrielle.

La forêt privée peut jouer un rôle majeur en diminuant la pression de récolte de bois en forêt publique et en soutenant l'activité forestière industrielle dans les régions. Elle peut aussi contribuer à ce que soit adopté un virage en faveur d'une production plus diversifiée de produits à valeur ajoutée.

Cette vision du développement est parfaitement réalisable. L'analyse des 17 plans régionaux de protection et de mise en valeur des forêts privées témoigne des résultats éloquentes obtenus en trente ans d'un effort sylvicole soutenu par les groupements forestiers. Lorsque l'on sait que cette sylviculture ne fut appliquée qu'à peine sur 10 % du territoire, on saisit tout le potentiel de développement que possède la forêt privée.

L'autre élément déterminant qui garantit le succès d'un tel projet réside dans le fait que les 130 000 propriétaires de lots boisés du Québec se sont donné de solides organisations collectives - les syndicats de producteurs de bois et les groupements forestiers. Ces derniers, spécialisés en aménagement forestier et engagés dans un processus de certification forestière, disposent d'une extraordinaire expertise fournie par plus de 560 spécialistes (ingénieurs forestiers, biologistes et techniciens) et de 2900 ouvriers spécialisés.

Nous sommes conscients que l'intensification de l'aménagement de la forêt privée, orientée vers des créneaux de produits de qualité tout en protégeant ou en mettant en valeur les autres ressources du milieu forestier, nécessite des investissements. Nous y avons pensé. Les groupements forestiers proposent une nouvelle formule de financement basée sur un partenariat renouvelé impliquant davantage les propriétaires de lots boisés.

Nous sommes persuadés que l'intensification de l'aménagement de la forêt privée représente une opportunité formidable pour le développement rural. Après avoir pris connaissance de notre réflexion, nous souhaitons que vous appuyiez vous aussi cette vision porteuse de croissance et de qualité de vie pour les diverses régions forestières du Québec.

Jean-Guy Rioux

Président du RESAM

LE SECTEUR FORESTIER À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le secteur forestier, responsable d'une production annuelle d'une valeur de 20 milliards de dollars, est à un carrefour. D'une part, la majorité des volumes de bois en essences résineuses, en peupliers et en feuillus durs de qualité, produits par la forêt publique et la forêt privée est déjà allouée et récoltée annuellement. D'autre part, la conservation des ressources, la protection de la biodiversité et la diversification des usages du milieu forestier prennent de plus en plus d'importance au sein du public, ce qui contribuera à soustraire certains territoires à la production de matière ligneuse.

Les entreprises canadiennes oeuvrant dans la transformation des produits forestiers sont de moins en moins compétitives sur les marchés internationaux. La stratégie concurrentielle des compagnies forestières vise à mettre en marché un produit au moindre coût, mais il apparaît de plus en plus clair que ce modèle d'affaires n'est pas soutenable. Les entreprises devront se tourner vers d'autres sources de fibre et tirer profit de ce changement en différenciant leurs produits de ceux de la concurrence. Pour ce faire, et comme cela se voit ailleurs dans le monde, l'intensification de l'aménagement forestier et l'apport de la forêt privée sont porteurs d'éléments de solution.

L'APPORT ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT PRIVÉE

Actuellement, la forêt privée fournit chaque année environ 22 % des approvisionnements de l'industrie forestière (valeur des ventes de 20 MM \$ et 90 500 emplois directs), même si sa superficie ne représente que 11 % du territoire forestier productif du Québec. La forêt privée offre un extraordinaire potentiel de développement économique régional car elle a la capacité de hausser de façon importante sa production au cours des prochaines années en plus d'offrir des produits diversifiés et de grande qualité. En effet, elle peut soutenir et même augmenter l'activité économique actuelle dans plusieurs régions. De plus, cette production est faite dans une approche d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources du mi-

lieu forestier contribuant ainsi au soutien d'activités récréatives et touristiques. La forêt privée offre donc une excellente opportunité pour le secteur forestier québécois de se maintenir parmi les chefs de file mondiaux d'une industrie forestière durable.

À l'échelle des propriétaires, les travaux d'aménagement forestier atteignaient en 2001 une valeur dépassant les 50 M \$ alors que la valeur des ventes de bois s'élevaient à 570 M \$. Par ailleurs, la forêt privée ne produit pas que de la fibre ligneuse, elle soutient des productions agroforestières comme la production de sirop d'érable, d'arbres de Noël, d'atocas, de bleuets, d'ifs du Canada et autres d'une valeur estimée à 113 M \$. Enfin, la forêt privée supporte des activités récréo-touristiques telles que la chasse et la pêche. En 2000, la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) estimait que plus de 477 000 adeptes de ces activités ont vécu quatre millions de jours de récréation sur les terres privées générant des dépenses de plus de 305 M \$.

Pour soutenir l'importante activité économique qui s'exerce dans plus de 250 municipalités québécoises où plus de la moitié des emplois manufacturiers sont liés à la forêt, il est primordial de se donner les moyens pour que les forêts produisent davantage mais surtout qu'elles produisent des produits de qualité. En soutenant le développement à moyen terme d'une industrie basée sur des produits à valeur ajoutée, permettant de se démarquer sur les marchés internationaux, l'intensification de l'aménagement en forêt privée aura pour effet de répondre aux attentes environnementales et socio-économiques de la population.

LE POTENTIEL INEXPLOITÉ DE LA FORÊT PRIVÉE

Les forêts privées du Québec couvrent un territoire de 6,6 millions d'hectares et sont situées dans la partie méridionale de la province, au cœur des communautés rurales. Occupant généralement les sites les plus productifs, ces forêts sont très accessibles en plus d'être à proximité des infrastructures industrielles de transformation. Les multiples avantages de la forêt privée lui confèrent une position de choix pour y intensifier l'aménagement forestier.

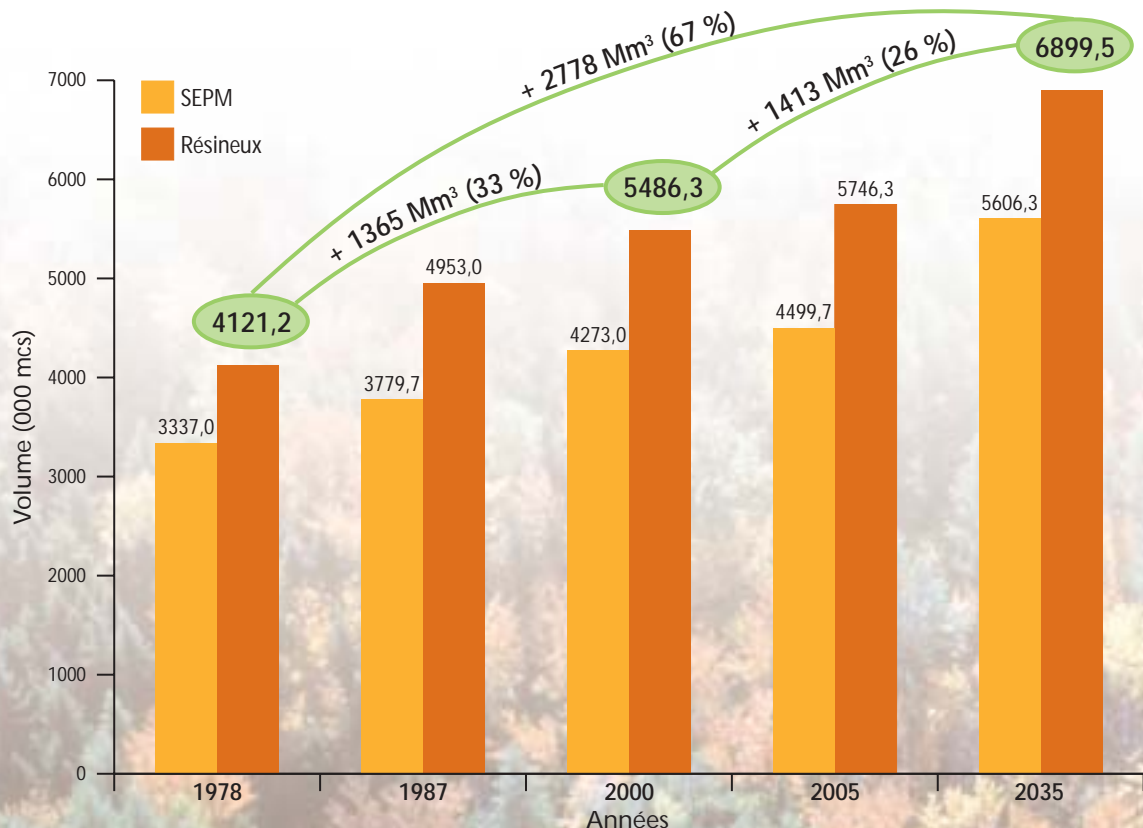
D'EXCELLENTE POSSIBILITÉS POUR LES RÉSINEUX

L'aménagement de la forêt privée a véritablement débuté il y a une trentaine d'années avec la naissance des groupements forestiers appuyée par un programme d'aménagement du gouvernement du Québec. De 1970 à 1985, ceux-ci ont été responsables de la très grande majorité des 358 millions de plants mis en terre en forêt privée, en plus de réaliser des travaux d'éclaircies précommerciales sur 12 500 ha. De 1985 à 1995, c'est plus de 600 M de plants qui sont reboisés pendant que d'importantes superficies forestières bénéficient de traitements sylvicoles allant du drainage aux coupes de jardinage en forêts feuillues.

Les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), réalisés par les 17 agences régionales et

couvrant l'ensemble du territoire présentent un potentiel élevé de réalisations de travaux pour intensifier l'aménagement au cours des prochaines années. De 1978 à 2000, la possibilité forestière pour le résineux est passée de 4,1 M m³ à 5,5 M m³, soit une hausse de 33 %. En maintenant le niveau d'aménagement actuel, les prévisions montrent que celle-ci passera à 6,9 M m³ en 2035, une augmentation de 67 % par rapport à 1978 ou de 26 % par rapport à 2000. Rappelons qu'à ce jour, à peine 10 % du territoire forestier est soumis à un programme d'aménagement intensif, le potentiel est donc très grand. D'ailleurs, la réalisation de scénarios d'aménagement plus intensif par certaines agences montre une hausse potentielle de plus de 57 % par rapport à 2000. S'ils étaient appliqués à l'ensemble du territoire, ces programmes d'aménagement intensif auraient pour résultat de faire passer la possibilité en bois résineux de la forêt privée à 8,7 M m³ sur un horizon de 35 ans.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DES FORÊTS PRIVÉES : Possibilité forestière



Source : MRN
Référence : PPMV avril 2001 – Forêt privée - Son potentiel ligneux, 1987
– Ressources et activités dans les forêts privées, 1978

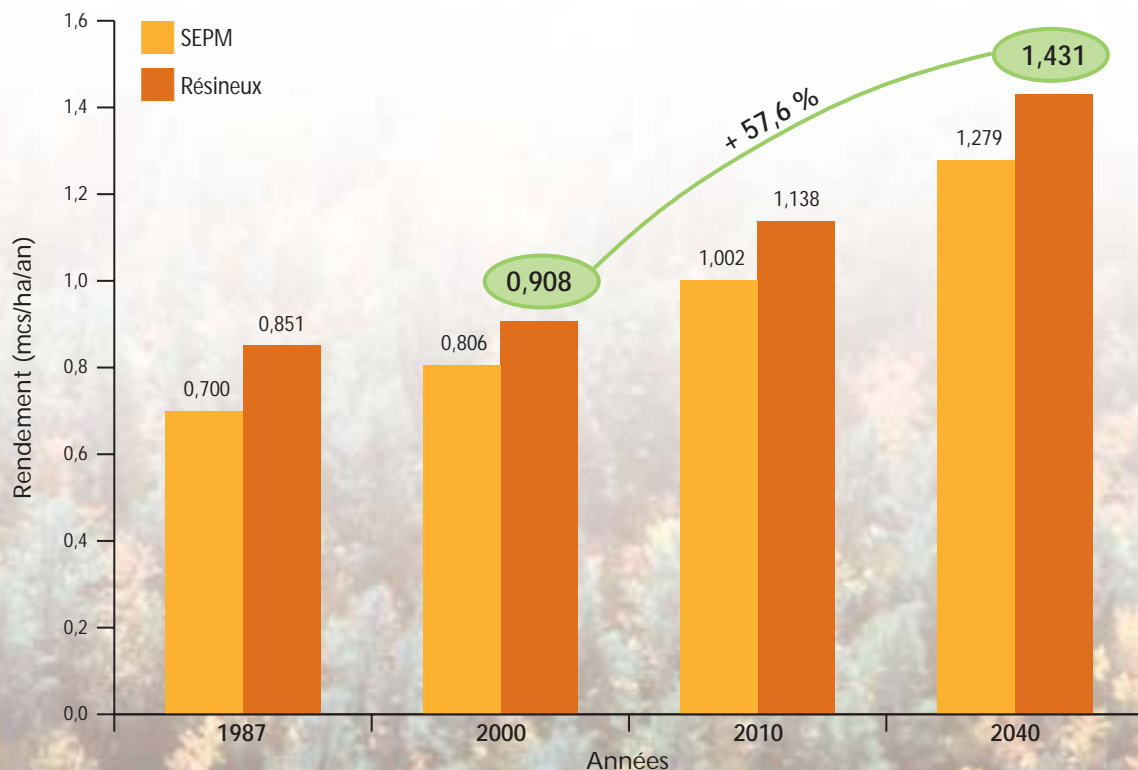
UN SECTEUR QUI BÉNÉFICIE D'UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ

Depuis le Sommet de 1995, la forêt privée fait l'objet d'un développement concerté grâce à la création de 17 agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

Ces agences, qui regroupent les partenaires régionaux (propriétaires forestiers, municipalités, industriels et MRN), ont réalisé des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) sur l'ensemble du territoire forestier privé. Ces plans, élaborés dans le respect

des critères d'aménagement durable des forêts, bénéficient pour leur mise en œuvre du programme de mise en valeur de la forêt privée qui appuie la réalisation de travaux d'aménagement forestier de l'ordre de 53 M \$ par année (MRN 34,5 M \$, Industrie 8 M \$, propriétaires 11 M \$). Ce partage du financement de l'aménagement est basé sur l'analyse des retombées économiques de la forêt privée pour chacun des partenaires. Les municipalités assument la responsabilité de protéger le milieu forestier en adoptant et en assurant l'application de règlements sur l'abattage des arbres selon la situation qui s'applique dans leur milieu.

RENDEMENT FORESTIER (FORÊTS PRIVÉES) : Scénario sylvicole maximal



Source : MRN
Référence : PPMV avril 2001 – Scénario sylvicole maximal (6 agences)

UNE DEMANDE EN FORTE PROGRESSION

Au Québec, la rareté des billes de bois feuillus durs de qualité sciage et déroulage est actuellement hautement problématique pour les industries de transformation de ces bois. Pour ce qui est du résineux, la problématique vécue par les industriels du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, suite aux diminutions en volume des approvisionnements en provenance de la forêt publique, indiquent clairement que l'offre en fibres ne répond plus à la demande.

Une évaluation réalisée par le MRN montre que la demande des produits forestiers sera soutenue au cours des prochaines décennies. On ne peut que constater que les approvisionnements en provenance de la forêt publique déclinent, non pas à cause d'une productivité moindre mais plutôt à cause des conflits sur l'utilisation du territoire. Les contraintes multi-usages (autochtones, chasse et pêche, éco-tourisme, biodiversité, etc.) font que la possibilité globale de forêt publique tend à diminuer.

Cela n'est pas le cas en forêt privée, où par l'aménagement intensif et l'implication du propriétaire, on arrive à mieux concilier la production de bois et les autres usages de la forêt.

LA PROPOSITION : intensifier l'aménagement forestier de la forêt privée

Le financement de l'aménagement forestier est la pierre angulaire qui permettra à la forêt privée d'assumer pleinement son rôle de moteur du développement des régions du Québec. Le gouvernement du Québec en est bien conscient : lors des travaux qui ont mené à la révision du régime forestier et à l'adoption de modifications à la loi sur les forêts en mai 2001, le ministre des Ressources naturelles du Québec a annoncé son intention de déposer une politique de «rendement accru» ou d'intensification de l'aménagement forestier en 2002 ou en 2003.

En 1995, l'étude des retombées économiques de la transformation des bois de la forêt privée effectuée par Henriel Poulin, ing.f. et économiste au MRN, révélait que les deux paliers de gouvernement recevaient +/- 60 % des retombées, l'industrie plus de 20 % et les propriétaires aux alentours de 15 %. Lorsque l'on prend en considération les retombées pour les propriétaires et le fait que les investissements consentis ne rapporteront qu'à long ou à très long terme, on comprend pourquoi les propriétaires ne sont pas en mesure d'assumer seuls les coûts liés à l'aménagement forestier.

À l'automne 2000, le MRN a déposé un scénario visant une production supplémentaire des forêts publiques et privées de 10 millions de mètres cubes de bois dans un horizon de 65 ans. Le scénario prévu nécessitait un investissement de 65 M \$ par année au cours de cette période. Considérant la qualité des résultats obtenus par l'aménagement intensif d'environ 10 % de la forêt privée et de l'excellente situation géographique de celle-ci (proximité, accessibilité, rendement, etc.), la forêt privée s'avère un endroit de choix pour produire davantage et mieux.

L'étude de cas intitulée Impact des investissements publics en forêt privée qu'a réalisée en 1998 Luc Bouthillier, ing.f. Ph. D., sur les activités du GFELT montre que pour chaque dollar investi pendant l'année en aménagement forestier, les gouvernements ont perçu des revenus fiscaux de 1,04 \$. L'investissement en aménagement de la forêt est donc très rentable collectivement. À cette rentabilité financière, ajoutons que le milieu et la population bénéficient aussi d'importantes retombées environnementales (régulation hydrologique, protection de la qualité de l'eau, protection des sols, des paysages et des habitats fauniques, etc.), récréo-touristiques et sociales.

Produire plus implique des dépenses supplémentaires si l'on veut atteindre les objectifs visés. Les groupements forestiers du Québec, regroupant 24 600 propriétaires de lots boisés ont adopté lors de l'assemblée générale 2002 le principe d'une contribution financière directe supplémentaire de l'ensemble des propriétaires de bois.

sés privés du Québec en contrepartie d'une implication accrue de l'industrie et du gouvernement au financement de l'aménagement forestier. Cette proposition de financement avancée par les groupements forestiers du Québec représente une augmentation graduelle du budget d'aménagement de la forêt privée de l'ordre de 10 M \$ par année au cours des cinq prochaines années.

En plus de supporter 20 % des coûts des travaux sylvicoles lors de la réalisation des travaux, les propriétaires injecteraient, sur la base d'une taxe appliquée sur chaque hectare de superficie à vocation forestière, 6,6 M \$/an. Cette mesure serait appliquée graduellement sur une période de cinq ans à raison de 0,20 \$/ha pour atteindre 1 \$/ha ou +/- 6,6 M \$/an en 2007.

L'engagement du MRN serait d'effectuer une contribution supplémentaire croissante de 8 M \$ par année pour les cinq prochaines années pour atteindre 40 M \$ (de plus que le niveau actuel) en 2007.

La contribution de l'industrie serait fixée à 1,45 \$/m³ de bois acheté en forêt privée, montant qui serait indexé annuellement. Sur la base d'un gain de possibilité annuelle d'un million de m³ associé à l'intensification de l'aménagement et d'une indexation de 2 % annuellement, cette mesure générerait 3,5 M \$ de plus par année en 2007.

LES GROUPEMENTS : des leaders dans le milieu

Par leurs actions et leur leadership face à l'adoption de critères d'aménagement durable des forêts, les groupements forestiers sont fréquemment les initiateurs du changement des pratiques forestières dans leur communauté. Leurs équipes techniques suivent des programmes de formation et sont à l'affût des développements technologiques. Elles transfèrent ces connaissances aux propriétaires qui intègrent graduellement ces notions dans leurs activités courantes. Cela provoque un effet d'entraînement chez les autres propriétaires forestiers du milieu.

Dans plusieurs municipalités, les groupements forestiers ont été les instigateurs de l'adoption de règlements assurant la protection du couvert forestier. Ils sont également actifs au sein des syndicats de producteurs de bois où la présence de leurs membres contribue à influencer l'ensemble des autres propriétaires forestiers.

Depuis déjà plusieurs années, nombreux sont les groupements qui se sont impliqués dans la planification et la réalisation de travaux d'aménagement forêt-faune. La protection des habitats et l'amélioration de ceux-ci font désormais partie de leur volonté de réaliser des aménagements multiresources.

SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA FORÊT PRIVÉE

Le secteur forestier québécois est à l'heure des choix. Les industries de certaines régions manquent déjà de bois, et particulièrement de bois de qualité. Conjuguées à l'obligation d'augmenter la protection de la ressource forestière et à la nécessité de répondre aux demandes des autres utilisateurs de la forêt, les difficultés d'approvisionnement ne peuvent que s'aggraver.

La forêt privée québécoise, qui bénéficie de travaux d'aménagement forestier depuis une trentaine d'années, présente d'impressionnants résultats qui démontrent que ces travaux contribuent de façon très importante à la productivité du secteur forestier. Localisée sur des sites pouvant offrir de hauts rendements, accessibles, près des populations et des usines, la forêt privée est l'un des meilleurs endroits pour investir en aménagement forestier et devenir l'un des moteurs les plus puissants du développement rural au Québec.



LES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC

La forêt privée au Québec appartient à quelque 130 000 propriétaires. Ceux-ci se sont dotés de deux grands types d'organisations afin de s'outiller adéquatement et optimiser la mise en valeur de leur ressource.

Les syndicats de producteurs de bois sont impliqués principalement dans la commercialisation du bois, alors que les groupements forestiers sont des entreprises collectives implantées dans toutes les régions du Québec et dédiés à l'aménagement forestier intensif de la forêt privée dans le respect des critères d'aménagement durable. Les propriétaires de lots boisés québécois sont les mieux organisés de tous les propriétaires forestiers canadiens.

La force de ces organisations et leur grande expertise sont garantes de résultats collectifs de haut niveau et assurent aux partenaires de la forêt privée que celle-ci peut soutenir l'approvisionnement de l'industrie forestière tant en volume qu'en qualité.



RESAM

Regroupement des sociétés
d'aménagement forestier du Québec

www.resam.org